

REFUGE DU RIF-TORT 2240 m

Conditions Générales de location + tarifs 2025

Préambule :

L'assurance villégiature est obligatoire (*cette assurance est généralement comprise dans l'assurance de votre logement, il vous appartient de vérifier si vous êtes assuré : incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile*).

La réservation vaut acceptation des présentes conditions générales.

Le client déclare avoir été informé que l'accès final au chalet se fait sur un chemin carrossable non goudronné de 8km 200 environ. (voir arrêté municipal)

Le client déclare être averti que par suite de manque d'eau (très rare), la location peut être annulée sans aucune indemnité. Les arrhes seront alors intégralement rendues.

Réservation :

La réservation devient ferme et définitive à réception du contrat signé par le client et de l'acompte égal à 30 % du montant total du séjour.

Règlement du solde, dépôt de garantie et taxe de séjour :

Le client devra verser au plus tard 30 jours avant le début du séjour :

- **le solde de la location**
Si le solde n'est pas versé, les arrhes sont conservées et la réservation annulée.
- **le dépôt de garantie** : le montant est de **450 €**
Cette caution sera restituée, au plus tard 10 jours après la remise des clefs au bailleur, sous déduction des sommes qui pourraient être dues au bailleur, soit pour remplacer les objets détériorés ou manquants, soit pour les dégâts causés dans les lieux loués.
- **la taxe de séjour**
La taxe de séjour est définie annuellement par la Communauté de Communes de l'Oisans. Elle se paye par le nombre d'adultes et le nombre de nuitées. A verser en même temps que le solde de la location.

Détail des prix :

Les prix sont en euros et comprennent l'eau, le gaz et la lumière solaire.

Le bois de chauffage est en supplément, il sera facturé au prorata de la consommation (**45 €** la ½ stère).

Résiliation du contrat :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

Si l'annulation de la location intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, la totalité des arrhes est acquise par le propriétaire.

En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement. En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Animaux :

Nos amis les animaux sont acceptés sur demande du locataire.

Attention, le refuge est situé en zone Natura 2000 et il y a la présence de bêtes en alpage.(voir arrêté municipal)

Accueil et remise des clefs :

L'accueil et la remise des clefs se feront à votre arrivée.

Pour la location à la semaine, l'heure d'arrivée est à partir de 12h00 ; le départ au plus tard à 10h00.

État des lieux :

Un état des lieux succinct est fait à l'arrivée avec constat de l'état de propreté.

Le nettoyage du chalet est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Voir le livret d'accueil pour les détails du nettoyage à réaliser.

Si le nettoyage n'est pas réalisé, le dépôt de garantie sera conservé.

Occupation :

Le locataire occupera personnellement les lieux.

Le chalet ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui précisé au contrat.

Le locataire ne devra modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles.

Tarifs :

Semaine (7 nuits) : 1650 euros

Week-end - 1 nuit : 555 euros

Week-end - 2 nuits : 720 euros

Taxe de séjour à prévoir : tarif défini annuellement.

Contacts : Famille LAINÉ

Email : refuge.riftort@gmail.com

Site web : <http://www.refuge-riftort.com>